



Responsabilité civile dégats enfant

Par **bussy77**, le **03/10/2011 à 12:28**

Bonjour,rrnrnNous avons un enfant de 16 ans qui a fait une bêtise, avec ses copains en pleine nuit il a projeté des oeufs sur une maison. Ils ont été pris par la police nationale et subi une garde à vue, avec un avertissement et une mise à l'épreuve de 3 ans.rnCela s'est passé au mois d'avril 2011.rnrnFin septembre 2011, nous recevons un courrier des propriétaires de la maison nous expliquant que trois jours avant l'incident, ils avaient terminé le ravalement de leur maison, et nous demandant de payer les frais de ce ravalement (3800 €) et de nous faire rembourser par notre assurance. rnrnBien sûr, conscients de notre responsabilité, nous interrogeons quant à la pertinence juridique et financière de cette demande.rnrnMerci pour toute information.rnrnBien cordialement.